



PROCES – VERBAL

de la délibération du Conseil Municipal ordinaire

Date de convocation du Conseil le 10 juillet 2020

Séance du mercredi 15 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Vincent DIEUDONNÉ, Maire de Vany

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

1. M. Vincent DIEUDONNÉ
2. Mme Clarisse BUHLER
3. M. Mathieu COTTEL
4. Mme Marie-Claire DELLINGER
5. Mme Catherine MAHUT
6. Mme Christine DESGORCES
7. Mme Marie-Laurence RAWUNG

Secrétaire de séance : Madame Christine DESGORCES

Absentes excusés : Madame Béatrice LOUIS donne son pouvoir à Madame Catherine MAHUT

Ouverture de la séance à 20 heures 10.

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les Procès-Verbaux des séances du 3 et 7 juillet 2020. Les Procès-Verbaux sont adoptés à l'unanimité et signés.

DCM 21/2020 : Budget Primitif 2020

Le Budget Primitif 2020 est présenté par Madame Clarisse BUHLER, 1^{ère} Adjointe.

La répartition des dépenses et des recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement est détaillée imputation par imputation.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2020, présenté équilibré comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	195 415, 13€	Dépenses	238 908, 70€
Recettes	195 415, 13€	Recettes	238 908, 70€

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

La séance est levée à 20h55.

Signature des membres présents,

Le Maire,

Monsieur Vincent DIEUDONNÉ



Mme BUHLER Clarisse 1 ^{ère} Adjointe		Mme MAHUT Catherine Conseillère Municipale	
M. COTTEL Mathieu 2 ^{ème} Adjoint		Mme DESGORCES Christine Conseillère Municipale	
M. DELLINGER Marie-Claire Conseillère Municipale		Mme RAWUNG Marie-Laurence Conseillère Municipale	
Mme LOUIS Béatrice Conseillère Municipale	Absente excusée		